

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 septembre 2001

Original: français

**Lettre datée du 18 septembre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1363 (2001) concernant l'Afghanistan, adoptée par le Conseil de sécurité le 30 juillet 2001. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil m'a prié de créer, en consultation avec le Comité créé par la résolution 1267 (1999), dans un délai de 30 jours à compter de l'adoption de la résolution 1363 (2001) et pour une période de même durée que celle de l'application des mesures figurant dans la résolution 1333 (2000), un mécanisme aux fins de : a) suivre la mise en oeuvre des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000); b) offrir une assistance aux États limitrophes du territoire afghan contrôlé par les Taliban et à d'autres États, selon qu'il conviendra, pour renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'application des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000); et c) rassembler des informations sur toutes violations des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000), évaluer ces informations, les vérifier dans la mesure du possible, faire rapport et formuler des recommandations à leur sujet.

En conséquence, je voudrais vous informer que, en consultation avec le Comité et compte tenu des critères énoncés dans la résolution 1363 (2001), j'ai nommé les cinq experts dont les noms suivent pour constituer le Groupe de suivi à New York, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de la même résolution :

M. Michael Chandler (Royaume-Uni)
M. Philippe Graver (France)
M. Amod Gurung (Népal)
M. Ashraf Mohsen Mohamed Mohsen (Égypte)
M. Daniel Yorks (États-Unis d'Amérique)

J'ai en outre chargé M. Michael Chandler de présider le Groupe de suivi.

(Signé) Kofi A. Annan

